

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 22 du 24 mai 2017

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 5

INSTRUCTION N° 504096/DEF/RH-AT/PMF/DS
portant abrogation de textes.

Du 24 avril 2017

INSTRUCTION N° 504096/DEF/RH-AT/PMF/DS portant abrogation de textes.

Du 24 avril 2017

NOR D E F T 1 7 5 0 8 0 6 J

Textes abrogés :

Instruction n° 590/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 820/DEF/COFAT/CDNBC du 17 mai 2002 (BOC, 2002, p. 3730 ; BOEM 630.2.8.3).

Instruction n° 99/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 239/DEF/CDNBC/PIL du 25 janvier 2005 (BOC, 2005, p. 618 ; BOEM 630.2.8.4).

Référence de publication : BOC n° 22 du 24 mai 2017, texte 5.

1. TEXTES ABROGÉS.

Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 590/DEF/EMAT/PRH/DS - N° 820/DEF/COFAT/CDNBC du 17 mai 2002 relative à la formation individuelle de spécialité des sous-officiers de carrière, sous contrat, volontaires ou de réserve du domaine de spécialités « défense nucléaire, biologique et chimique » ;

- instruction n° 99/DEF/EMAT/PRH/DS - N° 239/DEF/CDNBC/PIL du 25 janvier 2005 relative à la formation individuelle de spécialité des militaires du rang du domaine de spécialités « défense nucléaire, biologique et chimique ».

2. PUBLICATION.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Christophe ABAD.